



Rapporteur : Mme ROUSSET

49243

Commission n°1

16 - Economie sociale et solidaire

16 - Economie sociale et solidaire

Le jeudi 21 mars 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 février 2024 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Exposé :

L'économie sociale et solidaire représente environ 12,3 % des emplois privés en Ille-et-Vilaine, soit 54 500 salarié.es dont 42 000 salarié.es dans les associations. L'économie sociale et solidaire, c'est également 4 150 établissements, 60 % des emplois de l'action sociale, 67 % des emplois des secteurs sports et loisirs.

En 2022, le Département a apporté un financement à 1 750 associations pour un total de versement de 295 millions d'euros dans le champ de l'action sociale (handicap, enfance, services à domicile, insertion...), du sport, de la culture, de l'environnement...

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique ambitieuse de l'économie sociale et solidaire, orientée vers les territoires les plus fragiles (communes rurales et quartiers des politiques de la ville), favorisant l'émergence de projets collectifs, d'utilité sociale et ancrés sur les territoires.

Le Département poursuivra en 2024 sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, levier de développement local, de lien social et de mobilisation des habitant.es, en mettant cet outil au service de toutes les politiques départementales.

I. LE SOUTIEN A L'EMERGENCE DE PROJETS COLLECTIFS DE TERRITOIRE

L'économie sociale et solidaire est une économie de proximité et un moyen pour impliquer les citoyen.nes afin de développer des services à la population en milieu rural, mais aussi en milieu urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Département soutiendra, en 2024, l'émergence de projets locaux d'utilité sociale dans le cadre d'un appel à projet permanent. Ce dispositif aide le financement d'études d'opportunités, plafonnées à 15 000 euros, menées dans l'objectif de développer, à terme, une activité économique durable et de l'emploi.

En 2023, 10 projets ont été accompagnés dans ce cadre.

Une subvention de 8 000 euros est également accordée à France active Bretagne qui intervient en phase de préfiguration des projets.

II. L'ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION DES RÉSEAUX D'ACTEUR.RICES

Le partenariat avec la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Bretagne qui représente les acteur.rices de l'économie sociale et solidaire en région, est renforcé avec la mise en place pour une durée de 3 ans d'une convention pluriannuelle (2024-2026) comprenant une subvention de fonctionnement annuelle de 25 000 euros. La convention est jointe en annexe 3.

En Ille-et-Vilaine, les structures d'accompagnement sont engagées dans une dynamique de regroupement sur la base du volontariat. La phase de préfiguration se déroulera principalement en 2024 et déterminera les niveaux de délégation souhaités et possibles pour ce regroupement. Les sept pôles économie sociale et solidaire et Territoires Agiles en Ille-et-Vilaine sont engagés dans la démarche. Une subvention complémentaire de 60 000 euros a été apportée à Territoires Agiles 35 en 2023 pour la création d'un poste dédié à l'accompagnement de cette structuration départementale. Les missions porteront notamment sur la mutualisation des ressources humaines, des fonctions supports et le développement des ressources. Il est attendu de cette mission la définition d'un nouveau schéma de structuration de cet écosystème départemental.

III. L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEUR.EUSES DE PROJETS PAR LES ACTEUR.RICES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Département maintiendra son financement aux organismes d'appui et de conseil comme Territoires Agiles en Ille-et-Vilaine (subvention de 50 000 euros), les sept pôles de l'économie sociale et solidaire (subvention de 71 000 euros), le Groupement d'employeur.euses de l'

économie sociale et solidaire (Gedes - subvention de 10 000 euros). Les trois pôles concernés par l'expérimentation sur l'accompagnement des communes prioritaires (Fougères, Vallons de Vilaine et Brocéliande) bénéficient d'un financement complémentaire de 5 000 euros en 2024.

Le Département soutiendra également les deux opérateurs (Reso solidaire et France active Bretagne) dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (subvention annuelle de 10.000 euros pour chaque opérateur). Le Dispositif local d'accompagnement est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. C'est un outil essentiel de la politique transversale.

Un soutien financier de 5 000 euros sera apporté à l'association les Cigales de Bretagne pour soutenir le fonctionnement de l'association et le développement de clubs d'investisseurs locaux. Cette association permet de mobiliser des citoyens pour promouvoir et financer des entreprises ou des associations ayant une utilité sociale.

IV. LE PARTAGE D'EXPERIENCES ENTRE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE BRETEILLIENNE ET LES ACTEUR.RICES A L'INTERNATIONAL

Du 1er au 6 mai 2023, une délégation breteillienne de l'économie sociale et solidaire s'est rendue à Dakar au Forum mondial de l'économie sociale et solidaire. Dans la continuité du Forum, les acteur.rices breteillien.nes de l'économie sociale et solidaire ont souhaité développer leurs partenariats à l'international. Ainsi, une démarche de mise en réseau des acteur.rices de l'économie sociale et solidaire d'Ille-et-Vilaine et des acteur.rices du Togo sera animée par l'association XYLM et soutenue par le Département en 2024 (subvention de 10 000 euros). Ce projet contribue à la politique transversale de l'économie sociale et solidaire en lien avec la mission coopération internationale. Dans ce contexte, le forum mondial de l'économie sociale et solidaire qui se tiendra en 2025 à Bordeaux est ciblé comme un événement permettant de valoriser la dynamique breteillienne.

En 2024, le Département poursuivra les échanges avec le Québec, autour du développement de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux. Une délégation composée d'élu.es, d'agent.es du Département et de partenaires de l'économie sociale et solidaire se rendra au Québec en Outaouais du 21 au 29 février autour du thème de l'économie sociale et solidaire au service du développement local.

V. LA VALORISATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En 2024, la collaboration avec l'association PEKEA sera poursuivie. Ce partenariat se concrétise par l'organisation d'une journée d'échanges annuelle en décembre en partenariat avec les universités de Rennes et Rennes 2, sur une thématique en émergence pour les acteur.rices de l'économie sociale et solidaire.

Le Département renouvellera son adhésion au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire. Un club régional des collectivités engagées dans l'économie sociale et solidaire existe depuis 2022. Des actions seront programmées en 2024 pour découvrir des initiatives, partager des méthodes de travail et faire du lien entre les élu.es.

Enfin, en cohérence avec les orientations futures du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, le Département renouvellera son adhésion à l'association Commerce Equitable France.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2024 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers (annexe 1) ;
- d'approuver l'attribution des subventions telles que figurant dans le tableau (annexe 2) ;
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle (2024-2026) avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Bretagne (annexe 3) ;
- d'approuver les termes des avenants 2024 aux conventions avec le pôle économie sociale et solidaire de Brocéliande, EcoSolidaireS et Vallons solidaires (annexes 4, 5 et 6) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions ou documents relatifs à ces actions ;
- d'ouvrir au budget primitif 2024, les autorisations d'engagement telles que figurant dans le tableau ci-après :

<i>Code</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant (encours)</i>
<i>EECOF014</i>	<i>Appel à projets ESS Emergence</i>	<i>120 000 €</i>
<i>EECOF015</i>	<i>CRESS</i>	<i>75 000 €</i>

- de retirer, afin de sécuriser le processus d'élaboration du budget primitif 2024, la délibération portant sur le même objet présentée et votée lors de la session du 7 février 2024.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 mars 2024

ID : AD20240271

Pour extrait conforme